

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 janvier 2026

### Centre hospitalier de Marmande-Tonneins : mise sous administration provisoire

La situation financière du Centre hospitalier de Marmande-Tonneins est très dégradée depuis plusieurs années et fait l'objet, de longue date, d'un suivi renforcé par les services de l'Agence régionale de santé.

**Un engagement financier constant de l'Etat pour maintenir et développer une offre de soins indispensable pour le territoire**

Face à des déficits répétés et élevés, l'ARS a mobilisé, année après année, plusieurs millions d'euros afin d'accompagner l'établissement, de soutenir sa trésorerie et de préserver l'offre de soins sur le territoire. Cet engagement financier constant témoigne de l'importance accordée par l'Etat au Centre hospitalier de Marmande-Tonneins et à son rôle essentiel dans l'accès aux soins de la population.

Les conclusions récemment rendues par la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine ont confirmé le caractère profond et durable des déséquilibres financiers de l'établissement, nécessitant son inscription dans un cadre de redressement renforcé.

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions du Code de la santé publique (notamment articles L. 6143-3-1 et suivants), la réglementation prévoit la mise sous administration provisoire des établissements publics de santé dont la situation financière compromet durablement l'équilibre et le fonctionnement.

Cette mesure s'inscrit dans un cadre juridique précis et encadré, et constitue la traduction réglementaire des constats budgétaires et financiers établis sur plusieurs exercices. Elle vise à créer les conditions d'un retour à l'équilibre, condition indispensable pour sécuriser durablement l'offre de soins et garantir la continuité du service public hospitalier.

#### Une décision qui ne remet pas en cause la qualité des soins ni l'engagement des équipes

La mise sous administration provisoire ne constitue en aucun cas une sanction à l'encontre des équipes hospitalières.

La qualité du travail réalisé, l'engagement des professionnels et la qualité des soins dispensés au Centre hospitalier de Marmande-Tonneins ne sont pas contestés. La population peut ainsi avoir confiance dans la qualité et la sécurité des prises en charge assurées par l'établissement.

La difficulté identifiée est exclusivement budgétaire, profonde et durable, et ne remet pas en cause les compétences ni le professionnalisme des équipes.

#### Un calendrier encadré et un processus progressif

L'administration provisoire débutera le lundi 26 janvier 2026. À compter de cette date, l'administrateur provisoire disposera d'un délai de deux mois et demi pour élaborer et présenter, début avril, un plan de retour à l'équilibre.

Ce plan sera soumis à l'Agence régionale de santé ainsi qu'au Conseil de surveillance de l'établissement avant tout début de mise en œuvre. Ce calendrier permettra une analyse approfondie de la situation, un travail de concertation et d'élaboration de mesures proportionnées, dans le respect des équilibres du territoire.

#### Maintien et développement de l'offre de soins : un engagement ferme de l'Etat

L'Agence régionale de santé tient à rassurer pleinement la population : **la mise sous administration provisoire ne remet pas en cause l'offre de soins du Centre hospitalier de Marmande-Tonneins.**

**L'Etat garantit l'objectif de maintenir l'ensemble des activités** pour lesquelles le centre hospitalier de Marmande-Tonneins est autorisé, dont les urgences, la maternité et toutes les autres activités hospitalières actuellement exercées par l'établissement.

Au-delà de ce maintien, **l'ambition demeure de développer sur la durée l'offre de soins** afin de mieux répondre aux besoins de la population.

La réduction du déficit et le retour à l'équilibre financier sont ainsi conçus comme des soutiens au service du projet médical, à la qualité des prises en charge et à la pérennité de l'établissement.

### **Une préoccupation partagée par l'ensemble des élus du territoire**

**Les élus du territoire** — le maire de Marmande et le maire de Tonneins en leurs qualités de présidents par alternance du Conseil de surveillance, la Présidente du Conseil départemental ainsi que les parlementaires — ont exprimé leur **préoccupation commune quant au maintien de l'offre de soins et à l'accès aux soins pour la population.**

À l'ensemble de ces élus, l'Agence régionale de santé a apporté une **garantie claire et ferme sur la mise en œuvre de tous les moyens pour assurer la pérennité des activités hospitalières et sur l'engagement de l'Etat aux côtés du Centre hospitalier de Marmande-Tonneins.**

### **Une présence renforcée dès le lancement de l'administration provisoire**

**Le lundi 26 janvier, le Directeur général de l'ARS se rendra au Centre hospitalier de Marmande-Tonneins, en présence de l'administrateur provisoire** qui prendra ses fonctions ce jour-là, **afin de rencontrer les équipes hospitalières, répondre à leurs questions** et lancer officiellement cette phase d'administration provisoire.

À cette occasion, il proposera également **une rencontre avec l'association "Urgence – accès aux soins pour tous"**, engagée depuis plusieurs années pour défendre l'accès aux soins sur le territoire, afin **d'échanger sur les attentes de la population et les perspectives pour l'hôpital.**

**L'Agence régionale de santé restera pleinement mobilisée aux côtés des équipes hospitalières, des élus et des acteurs locaux** afin que cette période permette de poser les bases d'un redressement durable, dans un climat apaisé, et avec un **objectif constant : garantir et renforcer l'accès aux soins pour tous sur le territoire de Marmande**

Contact presse  
ARS Nouvelle-Aquitaine  
06 65 24 84 60  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)